Fiche technique A5

Avancée de zone piétonnière

ZONES D'INTERVENTION

Voir la Carte 5 pour plus de détails

Intersections

- Montée de la Station / Bernard
- Rues de la Chute / des Conseillers
- Rues de la Chute / du Bonheur
- Rues de la Chute / Saint-Charles
- Rues du Lac / Saint-Charles
- Rues du Soleil / Saint-Charles

*Les rues de la municipalité étant presque toutes sans trottoir, les avancées seront identifiées par du marquage au sol plutôt que par une avancée de trottoir bétonnée. Les dimensions sont à titre indicatif mais ne représentent pas nécessairement la réalité de chaque intersection. Il peut être possible de transformer le marquage au sol par un aménagement paysager à plus long terme.

AMÉNAGEMENT

Avancée de la zone piétonnière indiqué par du marquage au sol

Cet aménagement permet de :

- Bien identifier la place des piétons et cyclistes;
- Réduire le temps de traverse des piétons;
- Réduire la vitesse des véhicules en virage ;
- Confiner la voiture dans un espace de circulation restreint;
- Empêcher le stationnement à moins de cinq mètres de l'intersection;
- Évaluer l'efficacité d'un futur aménagement permanent.

Cet aménagement peut aussi être sécurisé par des bollards métalliques non mobiles. L'espace est partagé entre les cyclistes et les piétons.
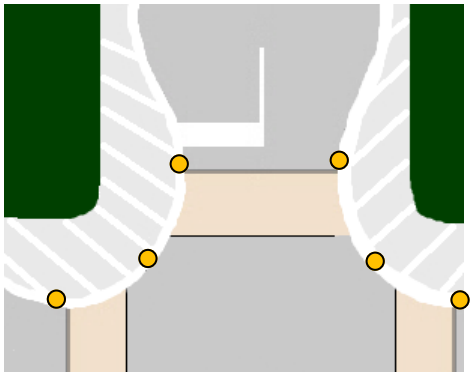
EXEMPLES*